



## **CHSCT de l' AISNE du 28 MARS 2017**

L'intersyndicale du département de l' AISNE a pris connaissance des dispositions iniques arrêtées par le Directeur Général des Finances Publiques en ce qui concerne le règlement intérieur du Comité Technique Local et des CAP Locales.

Il est pour nous, militants, très surprenant de voir une telle décision être imposée sans concertation réelle ni aucune recherche de consensus.

**Cette réduction du dialogue social nous interpelle très profondément.**

**Par nécessité, solidarité, les représentants au CHSCT de l' AISNE s'associent aux protestations de l'ensemble des organisations syndicales et de leurs militants. Nous vous donnons lecture de la déclaration faite lors du CTL du 21 MARS 2017 et, en responsabilité, refusons de siéger ce jour dans l'attente de solutions permettant l'exercice des mandats des représentants du personnel .**

### Lecture de la déclaration

A l'ordre du jour de ce comité l'adoption du nouveau règlement intérieur qui entérine, en cours de mandat, une réduction drastique et arbitraire des droits des représentants du personnel.

Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression, s'il y a encore une volonté de dialogue .

Réduire les autorisations d'absences et les remboursements de frais, voilà la méthode imposée par le DG .

Avec l'objectif explicite d'empêcher les représentants du personnel d'assurer la défense des droits individuels et collectifs des agents.

C'est une méthode sans précédent à la DGFIP, dans un contexte de bouleversement permanent et rapide où un dialogue social de qualité serait plus que jamais nécessaire pour le bien de tous. Les décisions de notre DG sont consternantes, affligeantes et inacceptables !

Le jusqu'au boutisme, l'isolement pratiqué par le DG ne peuvent conduire à un dialogue social constructif et à un vivre ensemble serein.

Localement, ce règlement s'impose à vous. Néanmoins, vous affirmez régulièrement votre attachement à un dialogue social de qualité.

C'est pourquoi nous soumettons à votre réflexion les problématiques suivantes de façon très pragmatique :

- Comment définissez-vous la « durée prévisible » d'une réunion ?
- Comment définissez-vous les « délais de route » ? Et comment sont-ils applicables ?
- Pour une réunion d'une demi-journée, comment préparer et rendre compte sur une même demi-journée non divisible ?
- Comment fonctionner sans les suppléants, alors que nos listes sont construites en fonction des apports de tous selon les métiers ou les origines géographiques. Il est parfaitement déloyal et intolérable de changer la règle en cours de mandat. Comment prétendre faire vivre le dialogue social ainsi ?

Afin que les représentants du personnel puissent exercer leur mandat dans des conditions normales nous vous demandons unanimement de nous prouver votre attachement à un dialogue social de qualité..

Dans l'attente nous refusons de céder à cette mascarade imposée par la Direction Générale et par conséquent nous refusons de siéger à ce Comité Technique Local.

Nous vous demandons d'informer l'inter-région et l'administration de cette « plus » que crispation.

Laon, le 23 mars 2017